

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 14 FÉVRIER 2012 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace*
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

* Départ de M. Clavet à 20h40

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet adjoint constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-02-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 février 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 17 janvier 2012
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Priorités 2012
 - 5.2 Organigramme
 - 5.3 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.3.1 État de situation – Fermeture du projet

- 5.3.2 Ordre des ingénieurs
- 5.3.3 Autres
- 5.4 Sécurité incendie
 - 5.4.1 Fonctionnement proposé
 - 5.4.2 Entente de gestion avec la Ville de Montmagny
- 5.5 Congrès FQM
- 5.6 Programme RénoVillage – Enveloppe additionnelle de 50 000 \$
- 5.7 Projet de loi n° 30 – Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale : dispositions particulières
- 5.8 Dossier Immigration
- 5.9 Site Internet
- 5.10 Projets de résolutions
 - 5.10.1 Démarche MADA – Municipalité
 - 5.10.2 Mise à jour de la Politique familiale municipale
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Engagement - Adjoint à l'aménagement
 - 6.2 Plan d'action Tourisme Montmagny-Nord
 - 6.3 Table VHR
 - 6.4 Programmation PAFI 2013 (Coupes forestières sur les terres publiques)
 - 6.5 Modifications au zonage municipal
 - 6.5.1 Ville de Montmagny
 - 6.5.2 Ville de Montmagny – Usage
 - 6.5.3 RCI Berthier-sur-Mer
 - 6.6 Transport collectif et adapté
 - 6.7 CPTAQ - Agriculture à temps partiel en milieu agricole à revitaliser
 - 6.8 Rivière Noire Nord-Ouest
 - 6.9 Plan d'action - Parc des Appalaches
 - 6.10 Piste cyclable à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - 6.11 Loi sur l'occupation dynamique du territoire
 - 6.12 Grands prix du tourisme
 - 6.13 Cadre de référence sur le camping sur les terres publiques
- 7. CORRESPONDANCE (voir annexe)
 - 7.1 30^e anniversaire du Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud
 - 7.2 CRSBP – Demande d'appui
 - 7.3 Demande à Vidéotron pour obtenir le signal des stations TVA, SRC et V en provenance de Québec
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de décembre 2011 et janvier 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 février 2012
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. Rapport des comités
 - 10.1 CSP
 - 10.1.1 Compte-rendu de la rencontre du 31 janvier 2012
 - 10.1.2 Proposition de visite du Quartier général de la SQ à Québec
- 11. VARIA OUVERT
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 17 FÉVRIER 2012

2012-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 17 janvier 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PRIORITÉS 2012

- CONSIDÉRANT le dépôt du document « Constats 2011 et priorités 2012 » en janvier et les commentaires reçus;

2012-02-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le document modifié « Constats 2011 et Priorités 2012 » soit adopté avec les ajouts suivants :

THÈME	ACTIONS 2012
POLITIQUE FAMILIALE	<ul style="list-style-type: none">- Dépôt d'une demande d'aide financière pour mise à jour de la politique et MADA- Réflexion sur les actions municipales, mais surtout régionales, en matière de famille
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	<ul style="list-style-type: none">- Campagne de sensibilisation pour la collecte des matières recyclables- Campagne de sensibilisation pour les matières compostables (au niveau résidentiel)- Projet de mise sur pied d'un réseau de jardinage
PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU CLD	<ul style="list-style-type: none">- Implication et suivi du processus
TOURISME	<ul style="list-style-type: none">- Mobilisation des intervenants visés en lien avec le plan d'action

ADOPTÉ

5.2 ORGANIGRAMME

Dépôt de l'organigramme modifié proposant la réorganisation des effectifs en vue de réaliser les mandats et priorités retenus par la MRC. Un bilan sera effectué à la fin de 2012.

5.3 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.3.1 ÉTAT DE SITUATION – FERMETURE DU PROJET

- CONSIDÉRANT les coûts du projet d'aménagement de l'Édifice Amable-Bélanger et considérant que celui-ci a été réalisé par lots;
- CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire d'apporter des modifications à la résolution n° 2011-05-07 concernant le financement des cloisons, de la réception et des meubles de salles de réunion;

- CONSIDÉRANT qu'il serait également nécessaire d'effectuer le financement de cette dépense par le biais du fonds de roulement, pour une période de 10 ans tel que le permet le code municipal, pour une somme de 66 679,32 \$ et l'affectation d'une somme de 3 048,68 \$ par le biais du surplus accumulé;
- CONSIDÉRANT également que les dépenses identifiées dans les résolutions n° 2011-09-04 et n° 2011-09-05 ont été comptabilisées dans le règlement d'emprunt et qu'il serait nécessaire de modifier lesdites résolutions afin que ces dépenses ne soient pas financées par le fonds de roulement;

2012-02-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
 APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution modifie les résolutions suivantes en ce qui concerne l'utilisation du fonds de roulement ou des surplus :

- La résolution n° 2011-07-05 est modifiée afin de faire le financement de la dépense en appropriant le fonds de roulement et le surplus de la façon suivante : emprunt au fonds de roulement, pour une période de 10 ans tel que le permet le code municipal, pour une somme de 66 679,32 \$ et l'affectation d'une somme de 3 048,68 \$ par le biais du surplus accumulé.
- Les résolutions n° 2011-09-04 et n° 2011-09-05 sont modifiées afin de ne pas utiliser le fonds de roulement comme source de financement desdites dépenses, mais plutôt de les financer par le biais du règlement d'emprunt relatif à l'aménagement de l'Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.3.2 ORDRE DES INGÉNIEURS

La MRC de Montmagny a reçu le 24 janvier dernier un constat d'infraction (incluant deux chefs pour un total de 7 520 \$ d'amende) relativement aux plans d'ascenseur non signés par un ingénieur.

Le tout a été acheminé à KONÉ pour commentaires et position dans le dossier considérant que la MRC avait des exigences en vertu du devis de soumission.

Selon les informations reçues, KONÉ devrait assurer le suivi du dossier auprès de l'Ordre des ingénieurs pour la MRC de Montmagny ainsi que les dépenses et amendes en découlant.

À SUIVRE.

5.3.3 AUTRES

1. DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO QUÉBEC :

Le dossier est en analyse chez Hydro Québec pour la demande de subvention. Génivar a terminé le dossier et la MRC est à fournir des informations additionnelles demandées par Hydro Québec suite à l'analyse du dossier déposé par Génivar.

La MRC a été retenue pour une validation terrain du dossier de demande de subvention et un technicien d'Hydro Québec viendra valider nos équipements et installation le 15 février prochain.

2. ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (P/R AUX COÛTS D'ÉLECTRICITÉ) :

L'année 2011-2012 va servir d'année de référence pour essayer d'améliorer les coûts de la facture d'électricité (considérant que nous sommes en rodage du système de chauffage/climatisation).

À SUIVRE.

3. SURVEILLANCE ET COMPRÉHENSION DE NOS SYSTÈMES :

Au niveau des équipements de ventilation/chauffage, des travaux de programmation des alertes par courriel ont été effectués par le sous-traitant.

4. RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2011-74 POUR UN EMPRUNT DE 125 000 \$:

La MRC de Montmagny a reçu l'approbation du ministre et ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5.3.3.1 Invitation à soumissionner pour le pavage du stationnement

2012-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction générale soit autorisée à inviter trois entreprises pour les travaux de pavage de l'Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.3.3.2 Invitation à soumissionner pour l'affichage intérieur/extérieur

2012-02-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction générale soit autorisée à inviter trois entreprises pour les travaux d'affichage intérieur/extérieur de l'Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5. SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE :

Nous voulons faire optimiser notre système de téléphonie IP considérant les problématiques constatées.

Une firme de Québec a été retenue considérant son expertise dans les systèmes AVAYA programmés avec le système d'exploitation Linux.

5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

5.4.1 FONCTIONNEMENT PROPOSÉ

La Ville de Montmagny, par l'entremise de son directeur incendie, s'est dite intéressée pour voir la possibilité d'une entente pour la gestion de la formation et une banque d'heures pour un suivi technique. Il s'agirait d'une formule-test pour voir si ça convient à la ville (disponibilité en temps), aux municipalités (services reçus) et à la MRC (gestion).

Pour la gestion de la formation : coûts réels (inscription et formation) + 15 % de frais administration.

Pour le suivi technique (banques d'heures) : la MRC serait toujours la porte d'entrée des questions et c'est elle qui ferait le suivi avec les ressources techniques de la ville.

Pour la prévention, les services achetés auprès de la ville pour les compétences de leur préventionniste auprès des risques élevés et très élevés va se poursuivre en 2012.

Il s'agit d'une vision d'organisation. Un constat sera fait à la fin de l'année (ou en cours d'année) pour voir si c'est fonctionnel et viable par rapport aux objectifs du schéma de risques en sécurité incendie.

2012-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la préparation d'une entente de service avec la Ville de Montmagny pour les services en sécurité incendie (formation et banque d'heures).

ADOPTÉ

5.5 CONGRÈS FQM

Cette année, le congrès de la FQM aura lieu les 27, 28 et 29 septembre 2012.

On demande aux maires et aux municipalités de nous signifier le plus rapidement possible s'ils souhaitent participer afin que l'on puisse effectuer les réservations.

5.6 PROGRAMME RÉNOVILLAGE – ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE 50 000 \$

La MRC de Montmagny informe le conseil qu'une enveloppe supplémentaire de 50 000 \$ a été allouée à la MRC, ce qui porte le budget disponible du programme RénoVillage à 365 000 \$.

On informe également le conseil à l'effet qu'il n'y a plus beaucoup de liste d'attente de citoyens pour ce programme.

Une publicité sera proposée aux journaux locaux pour informer les citoyens du programme. Éventuellement, il faudrait probablement songer à faire des démarches pour que les citoyens puissent être admissibles une deuxième fois au programme, compte tenu des besoins financiers des citoyens à faible revenu.

5.7 PROJET DE LOI N° 30 – LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE MUNICIPALE : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La demande de la MRC de Montmagny a été acceptée afin de faire en sorte que le maire ou le représentant de l'Isle-aux-Grues, considérant les contraintes physiques (transport par bateau et avion soumis aux conditions climatiques), puisse participer aux sessions du conseil par conférence téléphonique en cas de besoin.

5.8 DOSSIER IMMIGRATION

La CRÉ prépare une semaine de l'immigration du 21 au 25 mai 2012 en Chaudière-Appalaches. Pour la Table de la MRC, un déjeuner (via la Chambre de Commerce de Montmagny) avec les entreprises a été retenu comme activité. L'objectif étant d'expliquer la démarche vécue par une entreprise en Chaudière-Appalaches (besoins, difficultés, démarches, difficultés et résultats).

Au niveau de la Table de la MRC, la sensibilisation doit maintenant s'accroître auprès des entreprises, car si pas d'emploi à offrir parce qu'il n'y a pas de besoin (difficulté de recrutement local nécessitant des ressources extérieures à la région ou du Québec), il faut donc qu'on sache où on se situe comme région.

Pour le portail d'accueil de la MRC, lors de la rencontre du 7 février 2012, il a été convenu que les organismes ciblés s'entendent sur « le comment » on accueille et accompagne les immigrants dans notre milieu. Un document écrit sur diaporama d'une page est l'objectif à atteindre. À SUIVRE.

5.9 SITE INTERNET

Les travaux avec la firme ont débutés. Si l'échéancier se déroule tel que prévu, le site pourrait être en ligne dès la mi-avril.

5.10 POLITIQUE FAMILIALE ET MADA

5.10.1 PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

- CONSIDÉRANT que la famille tient une place importante dans notre stratégie pour le développement de notre territoire;
- CONSIDÉRANT qu'il est important de poursuivre les actions entreprises, par la MRC de Montmagny et les municipalités concernant le défi démographique afin d'en assurer son développement socio-économique global et de s'inscrire dans les objectifs à atteindre pour une occupation dynamique de son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des familles en révisant sa politique familiale rendue à terme depuis mars 2011;
- CONSIDÉRANT que 13 municipalités du territoire ont adopté une résolution précisant leur intention de faire la mise à jour de leur Politique familiale municipale et de leur plan d'action en faveur des familles qui sont maintenant rendus à échéance;
- CONSIDÉRANT que 13 municipalités ont demandé, par résolution, que la MRC assure la coordination des travaux de révision de leur Politique familiale municipale et ont appuyé la MRC pour qu'elle dépose une demande d'aide financière au ministère de la Famille et des Aînés afin d'assurer cette coordination;

2012-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC effectue la mise à jour de sa politique familiale pour son territoire.

QUE la MRC assure la coordination des travaux pour la révision de la Politique familiale municipale des 13 municipalités qui s'y sont engagés par résolution.

QUE la MRC dépose une demande d'aide financière, au ministère de la Famille et Aînés, pour effectuer la mise à jour de sa politique familiale MRC et la coordination pour la réalisation de la mise à jour de la politique familiale municipale de ces 13 municipalités.

QUE Marie-Eve Proulx, maire, soit nommée responsable des questions familiales et du dossier des aînés pour la MRC.

QUE la MRC désigne Nancy Labrecque, directrice générale, comme mandataire désignée du suivi de la demande et signataire du protocole à intervenir entre la MRC de Montmagny et le ministère de la Famille et des Aînés.

ADOPTÉ

5.10.2 PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DE LA DÉMARCHE MADA - MRC

- CONSIDÉRANT que les aînés occupent une place importante dans le développement de notre territoire;
- CONSIDÉRANT qu'il est important de poursuivre les actions entreprises par la MRC de Montmagny et les municipalités concernant le défi démographique afin d'en assurer son développement socio-économique global et de s'inscrire dans les objectifs à atteindre pour une occupation dynamique de son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite identifier des actions permettant une participation active et constante des aînés dans la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique sur son territoire en réalisant la démarche MADA;
- CONSIDÉRANT que, par cette démarche, la MRC souhaite élaborer un plan d'action qui permettra de créer des environnements favorables à une participation active des aînés sur le territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT que 13 municipalités du territoire ont adopté une résolution précisant leur intention de réaliser cette démarche pour l'obtention de la reconnaissance "Municipalité Amie des Aînés" (MADA);
- CONSIDÉRANT que 13 municipalités ont demandé, par résolution, que la MRC assure la coordination des travaux de la démarche MADA et ont appuyé la MRC pour qu'elle dépose une demande d'aide financière au ministère de la Famille et des Aînés afin d'assurer cette coordination;

2012-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC effectue la démarche MADA pour son territoire.

QUE la MRC assure la coordination des travaux pour la réalisation de la démarche MADA des 13 municipalités qui s'y sont engagés par résolution.

QUE la MRC dépose une demande d'aide financière, au ministère de la Famille et des Aînés, pour effectuer sa démarche MADA pour le territoire de la MRC et pour

effectuer la coordination de la démarche MADA de ces 13 municipalités.

QUE Marie-Eve Proulx, maire, soit nommée responsable des questions familiales et du dossier des aînés pour la MRC.

QUE la MRC désigne Nancy Labrecque, directrice générale, comme mandataire désignée du suivi de la demande et signataire du protocole à intervenir entre la MRC de Montmagny et le ministère de la Famille et des Aînés.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 ENGAGEMENT – ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT

- CONSIDÉRANT que la directrice générale, le directeur général adjoint et une technicienne en géomatique ont procédé au processus d'entrevues pour le poste d'adjoint à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire.
- CONSIDÉRANT que le candidat retenu et recommandé au conseil est M. Bernard Guimond possédant un bac en urbanisme et en cours de finalisation d'une maîtrise en aménagement du territoire.
- CONSIDÉRANT que M. Guimond commencera à temps plein en juin 2012. D'ici là, il travaillera à mi-temps afin de compléter ses cours de la session d'hiver.

2012-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de M. Bernard Guimond à titre d'adjoint à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire.

QUE le poste à ce titre soit pour une période de 18 mois avec possibilité de prolongement du mandat pour réaliser la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales.

QUE des opportunités d'implications et de financement autres en matière d'aménagement et de mise en valeur du territoire soient envisagées pour ce poste.

ADOPTÉ

6.2 PLAN D'ACTION TOURISME MONTMAGNY-NORD

Lors de la rencontre, le coordonnateur à l'aménagement et la vice-présidente Tourisme au CLD de la MRC de Montmagny font un court résumé du plan d'action adopté par le comité aviseur.

Aussi, il sera mention de plus de précisions sur un mandat spécial qui a été octroyé par le CLD afin de maximiser le développement du Havre de Berthier-sur-Mer, considéré dans le

plan d'action comme porte d'entrée de la Grosse-Île et de l'archipel.

Une rencontre des intervenants et acteurs touristiques est prévue le 18 avril prochain afin de présenter le plan d'action et d'initier l'appropriation de celui-ci par les intervenants et la population en général.

6.3 TABLE VHR

Le directeur général adjoint a participé à la Table VHR la semaine dernière et la proposition de la CRÉ est de déposer comme sentiers durables interrégionaux:

- Sentier motoneige : Sentier 35 (Tronçon Monk) et en deuxième, sentier 75 (Vallée de la Chaudière)
- Sentier quad été : Axe est-ouest : Sentier 30 (Lotbinière-Bellechasse) et 10 utilisant le Tronçon Monk;
- Sentier quad hiver : Axe est-ouest : Sentier 30 (Lotbinière-Bellechasse) et 30 (Route Rexfor et prolongement pour Montmagny-L'Islet).

Cette priorisation s'est effectuée à partir d'une pondération de critères établis par la table (ex. : permanence des sentiers, ententes, etc.) et dresse un classement.

Il est à noter que chaque région doit définir UN sentier prioritaire par activité. Pour Chaudière-Appalaches, il y a plusieurs régions limitrophes, ce qui demandera des ententes interrégionales.

Ce travail a été effectué suite à une demande du Ministre des Transports.

Des portions de tronçons sont à valider pour établir la cartographie finale.

Aussi, la MRC a reçu une confirmation que le ministre étudie notre règlement sur les véhicules hors route (règlement adopté en octobre).

6.4 PROGRAMMATION PAFI 2013 (COUPES FORESTIÈRES SUR LES TERRES PUBLIQUES)

Le MRNF planifie les coupes forestières pour 2013. Des consultations publiques ont eu lieu la semaine dernière. Des représentants de Saint-Just-de-Bretonnières et le coordonnateur de la MRC étaient présents.

Seul un secteur de coupe à Saint-Just-de-Bretonnières demande un suivi et le coordonnateur à l'aménagement a présenté au nom de la MRC de Montmagny et du Parc des Appalaches les préoccupations en matière de bande de protection.

- Sentier cyclable : Garder un couvert forestier d'au minimum trente mètres en bordure de la piste cyclable.

- Sentier de traîneaux à chiens parallèle à la Route des Douanes : Garder un couvert de végétation pour créer un corridor forestier le long du sentier.
- Frontière : Respect de la norme internationale de 12 mètres en bordure de la frontière sans coupe à blanc.
- Route des Moulins : Conserver une bande de protection avec récolte limitée pour éviter les chablis.

Un autre secteur sur le versant sud de la montagne Grande-Coulée fera l'objet d'une coupe forestière, mais une bande de protection est déjà prévue au plan d'aménagement déposé par le MRNF.

6.5 MODIFICATIONS AU ZONAGE MUNICIPAL

6.5.1 AVIS D'OPPORTUNITÉ - VILLE DE MONTMAGNY- Dépenses et Règlements d'emprunt

2012-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un avis d'opportunité déclarant conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux autres règlements en vigueur les dépenses et emprunts pour la construction et la rénovation d'infrastructures et de bâtiments municipaux qui sont prévus au règlement n° 1095 de la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

* **Départ de M. Clavet à 20h40.**

6.5.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE MONTMAGNY – Ajout des usages «Habitation de 4 logements et commerce ou service de voisinage» aux usages principaux permis pour la zone RbM-32.

2012-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux règlements en vigueur pour l'ajout des usages « Habitation de 4 logements et commerce ou service de voisinage » aux usages principaux permis pour la zone RbM-32 lorsque le processus de consultation sera terminé et si le règlement adopté est conforme au premier projet de règlement déposé.

ADOPTÉ

**Avis de
motion**

6.5.1 RCI BERTHIER-SUR-MER

Je, _____, Rosario Bossé, maire de la municipalité de Berthier-sur-Mer, donne par les présente un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et suivants sera adopté lors d'une session subséquente avec dispense de lecture puisque le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil.

6.6 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Une rencontre des organismes mandatés en transport collectif et adapté des MRC de Montmagny et L'Islet a été convoquée par le CSSS de Montmagny-L'Islet le mardi 7 février 2012 pour optimiser les services. Une seconde rencontre aura lieu le 14 mars prochain.

2012-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie l'organisme Transport collectif dans ses démarches d'association avec les différentes organisations de transport collectif de la MRC de Montmagny afin d'améliorer la desserte des diverses clientèles.

QUE la MRC de Montmagny entend s'associer à la Ville de Montmagny afin de demander à chacune de leur organisation mandatée de faire du transport adapté de convenir d'un mode de fonctionnement qui sera encore plus efficace pour l'ensemble de la population de la MRC.

ADOPTÉ

6.7 CPTAQ – AGRICULTURE À TEMPS PARTIEL EN MILIEU AGRICOLE À REVITALISER

Le coordonnateur à l'aménagement a profité d'une demande d'autorisation de construction résidentielle jointe à un projet de sylviculture à temps partiel pour rencontrer la Commission de protection du territoire agricole pour formuler la vision de la MRC en matière de développement de la zone agricole à revitaliser.

Le projet d'agriculture à temps partiel situé sur un terrain de 10 hectares avec une propriété résidentielle correspond exactement aux intentions décrites dans le projet de schéma d'aménagement révisé pour les zones à revitaliser.

Réponse de la CPTAQ pour ce projet dans trois mois.

6.8 RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST

Le coordonnateur à l'aménagement a participé à la rencontre de travail du Comité de sous-bassin versant de la Rivière Noire Nord-Ouest le jeudi le 9 février 2012 et le suivi de la rencontre

sera présenté au conseil des maires si des éléments d'intérêt régional ressortent des travaux du comité.

2012-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte d'accueillir un stagiaire en biologie l'équivalent de deux jours par semaine au cours de l'été 2012 et que le travail à effectuer lors de ce stage porte sur la caractérisation des terrains longeant la Rivière Noire Nord-Ouest et le Lac Frontière dans la municipalité de Lac-Frontière.

ADOPTÉ

6.9 PLAN D'ACTION – PARC DES APPALACHES

En suivi au plan d'action du Parc des Appalaches, le coordonnateur à l'aménagement invite les membres du conseil à se joindre aux intervenants touristiques du Secteur Parc des Appalaches lors d'une conférence de presse qui aura lieu à Appalaches Lodge le 28 février 2012.

L'image de marque et les grands enjeux ciblés du plan d'action seront dévoilés à la population lors de cette conférence. Cette conférence de presse est la première étape du processus d'appropriation et de promotion de la destination « Parc des Appalaches ».

6.10 PISTE CYCLABLE À SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Le 10 février 2012 le coordonnateur à l'aménagement a participé à une rencontre MTQ/comité piste cyclable pour le projet de prolongement de la vélo-route de Bellechasse jusqu'à Notre-Dame-du-Rosaire.

Les programmes d'aide financière ont été identifiés et deux éléments doivent être confirmés :

1 : L'intérêt pour la municipalité d'Armagh et de la MRC de Bellechasse à prolonger le circuit cyclable (piste cyclable de Bellechasse);

2 : La faisabilité sur le plan de la sécurité de la traverse de la rivière Armagh à Armagh et de la rivière Alick à Notre-Dame-du-Rosaire.

6.11 LOI SUR L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Une rencontre Conseil des maires/MAMROT sur la nouvelle Loi sur l'occupation dynamique du territoire aura lieu lors du prochain Conseil de la MRC soit le mardi 13 mars 2012.

6.12 GRANDS PRIX DU TOURISME

- CONSIDÉRANT que les Grands prix du tourisme 2012 auront lieu à Montmagny le 13 avril 2012.

2012-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Marie-Eve Proulx et M. Daniel Racine participent, au nom de la MRC de Montmagny, aux Grands prix du tourisme qui auront lieu à Montmagny le 13 avril prochain.

ADOPTÉ

6.13 CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LE CAMPING SUR LES TERRES PUBLIQUES

Une lettre d'information du MRNF indique aux partenaires de la forêt publique que le ministère étudie l'établissement d'un cadre de référence pour l'implantation de terrains de camping sur les terres publiques.

Donc, en attendant le cadre de référence, il n'y aura pas de droits émis en ce sens.

7. CORRESPONDANCE

7.1 30^E ANNIVERSAIRE DU SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA CÔTE-DU-SUD

7.2 CRSBP – DEMANDE D'APPUI

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5 000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;
- CONSIDÉRANT que la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;
- CONSIDÉRANT qu'au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;
- CONSIDÉRANT que la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devra également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5 000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;
- CONSIDÉRANT que le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5 000 habitants;

- CONSIDÉRANT que le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et le passage au-dessus des 5 000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;
- CONSIDÉRANT qu'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;
- CONSIDÉRANT que les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCFC;
- CONSIDÉRANT qu'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

2012-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie les démarches du Réseau BIBLIO CNCA concernant son désaccord quant à la désaffiliation pour les municipalités de plus de 5 000 habitants à compter de 2013.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée au Réseau BIBLIO CNCA.

ADOPTÉ

7.3 DEMANDE À VIDÉOTRON POUR OBTENIR LE SIGNAL DES STATIONS TVA, SRC ET V EN PROVENANCE DE QUÉBEC

- CONSIDÉRANT le récent retrait du signal des stations TVA, SRC et V provenant de la région de Québec;
- CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années le signal des stations TVA, SRC et V provenait de la région de Québec en plus de celui de Rivière-du-Loup;
- CONSIDÉRANT les services gouvernementaux et paragouvernementaux, tels que ceux de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère du Développement

économique, de l'Innovation et de l'exportation (MDEIE), du Centre de santé et services sociaux Montmagny-L'Islet (CSSSML), de l'Association touristique régionale de la Chaudière-Appalaches (ATR) et les services du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui desservent la MRC de L'Islet sont rattachés à la région de la Chaudière-Appalaches;

- CONSIDÉRANT que les services de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud couvrent 12 des 14 municipalités de la MRC de L'Islet et sont rattachés à la région de la Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que les étudiants du niveau postsecondaire poursuivent majoritairement leurs études dans la région de Lévis et de Québec;
- CONSIDÉRANT que les habitudes de commerce sont majoritairement dans la région de Lévis ou Québec;
- CONSIDÉRANT que la très grande majorité des liens industriels sont dirigés vers l'ouest, soit en direction de Lévis, Québec et Montréal;

2012-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la MRC de L'Islet dans ses démarches auprès de Vidéotron et du CRTC afin que les citoyens puissent à nouveau recevoir le signal de base et en haute définition pour les stations affiliées de TVA, SRC et d'ajouter le signal pour le canal V en provenance de la région de Québec.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants afin qu'ils appuient cette demande et fassent les représentations nécessaires :

- Monsieur François Lapointe, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, et Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet.
- la CRÉ de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE DÉCEMBRE 2011 ET JANVIER 2012

2012-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de novembre et décembre 2011 et janvier 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
I1101899	375.59	Télus Mobilité
I1101900	725.29	Visa

I1101901	610.79	Comm. adm. de régime de retraite
I1101902	1 405.74	Comm. adm. de régime de retraite
I1101903	103.10	Télus Québec
I1101904	1 148.93	Télus Québec
I1101905	244.72	Télus Québec
C1200008	1 532.29	Écogénie inc.
C1200009	3 503.20	Pro-Net Montmagny
C1200010	8 005.00	Programme RénoVillage
C1200011	14 157.00	Programme PAD
C1200012	9 882.00	Programme RénoVillage
C1200013	2 514.00	Programme RénoVillage
C1200014	15 285.00	Programme PAD
C1200015	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200016	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200017	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200018	67.68	Fortin, Myriam
C1200019	36.23	Bossé, Rosario
C1200020	184.92	Bolduc, Réal
C1200021	144.00	Fonds de l'information foncière
C1200022	1 976.27	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200023	1 688.86	Desjardins sécurité financière
C1200024	425.30	Fédération québécoise des municipalités
C1200025	244.64	Publications CCH/FM ltée
C1200026	214.18	Journal L'Oie blanche
C1200027	50.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1200028	10 106.30	Corporation informatique Bellechasse
C1200029	3 145.00	Commission de la santé et de la sécurité du travail
C1200030	129.87	Bernier Imprimeurs inc.
C1200031	71.93	CLD de la MRC de Montmagny
C1200032	1 850.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1200033	166.00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1200034	50.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1200035	400.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1200036	100.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1200037	150.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1200038	150.00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1200039	250.00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1200040	950.00	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1200041	250.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1200042	150.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1200043	11 308.94	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1200044	1 200.00	Ville de Montmagny
C1200045	86.23	Fleurs et Jardins Lemieux
C1200046	1.53	La Petite Caisse
C1200047	3 810.67	Groupe CCL (Formules d'affaires)
C1200048	25.00	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1200049	227.85	Gendron, Bruno
C1200050	3 189.90	Jacques & Raynald MORin
C1200051	546.13	Inspecsol inc.
C1200052	492.39	MRC de Bellechasse
C1200053	690.72	L'Épi d'or – Boulangerie pâtisserie
C1200054	569.62	Québec municipal
C1200055	17 447.00	Servitech inc.
C1200056	96.50	Éditions Yvon Blais
C1200057	14 564.18	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1200058	79.09	École nationale des Pompiers de Québec
C1200059	7 453.02	IDC Informatique
C1200060	40.23	Michel Proulx – La Clef de sol
C1200061	854.44	Vitrierie L.C. inc.
C1200062	20 000.00	Société de développement économique de Montmagny
C1200063	1 815.20	Richard, Éric
C1200064	3 377.43	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1200065	911.87	René Samson inc., ent. électricien
C1200066	785.28	GCI inc.
C1200067	263.39	Québec linge, service d'uniformes
C1200068	15.40	Pétrole Montmagny inc.

C1200069	30.76	Sani-Fontaine inc.
C1200070	99.11	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1200071	1 705.30	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1200072	1 182.72	Cytech Corbin
C1200073	1 281.86	Laurentides Re/Sources inc.
C1200074	741.59	Koné inc.
C1200075	80.48	Multiprojets RS
C1200076	3 391.76	Pro-Net Montmagny
C1200077	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200078	1 281.66	Éclairage Raymond inc.
C1200079	666.46	S-Pace signalétique
C1200080	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200081	12.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200082	512.66	Lemieux Nolet
C1200083	97.73	Sara-Tech
C1200084	2 170.00	NBL Média enr.
C1200085	67.68	Desrosiers, Jean-Guy
C1200086	622.93	Campor environnement
I1200087	943.79	Télus Québec
I1200088	103.66	Télus Québec
I1200089	169.00	Revenu Canada
I1200090	11 693.60	Revenu Canada
I1200091	22 632.31	Ministre du Revenu du Québec
I1200092	366.64	Télus Mobilité
I1200093	2 277.53	Hydro Québec
I1200094	9 358.27	Hydro Québec
I1200095	2 239.98	Visa
I1200096	60.00	Visa
I1200097	1 134.90	Revenu Québec – Service Clic revenu
I1200098	428.99	Neopost Canada ltée
C1200099	1 042.86	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200100	1 042.86	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200101	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200102	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200103	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200104	1 125.06	Ville de Montmagny
C1200105	1 042.86	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200106	1 042.86	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200107	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200108	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200109	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200110	1 042.86	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200111	1 042.86	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200112	1 705.46	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1200113	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200114	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200115	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200116	1 125.04	Ville de Montmagny
C1200117	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200118	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200119	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200120	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200121	1 695.88	Pro-Net Montmagny
C1200122	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200123	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200124	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200125	1 125.04	Ville de Montmagny
C1200126	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200127	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200128	1 125.04	Ville de Montmagny
C1200129	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200130	1 464.36	Société de gestion des immeubles
C1200131	1 125.06	Ville de Montmagny
TOTAL	231 385.80 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 231 385.80 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 7 FÉVRIER 2012

L'état des revenus et dépenses estimés au 7 février 2012 a été déposé.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. RAPPORT DES COMITÉS

10.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 31 JANVIER 2012

10.1.2 PROPOSITION DE VISITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA SQ À QUÉBEC

La grille d'activités possiblement offertes par la SQ lors d'une visite du quartier général à Québec est offerte aux maires, conseillers et directeurs généraux des municipalités locales de la MRC de Montmagny et on demande aux personnes intéressées de faire connaître leurs intérêts pour une telle visite.

11. VARIA OUVERT

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LISETTE PAINCHAUD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h04.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.